

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2021**

**Date de convocation : 29 Octobre 2021**

**Lieu et heure de la réunion** : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

**Présents** : Noël VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Jérôme MALLET, Jean Philippe LEVEQUE, Anne-Françoise VALLERY, Katia DAUTELLE

**Absents** : NEANT

**Désignation du secrétaire de séance** : Jean Philippe LEVEQUE

**1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2021**

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide le compte rendu.

**2 - Indemnisation du personnel communal en déplacement pour formation**

Le personnel en déplacement, en mission ou en formation doit être indemnisé pour les frais engagés  
Le maire propose que la commune indemnise selon les règles définies par le centre de gestion 51.

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition.

**3 - Délégation du RGPD au centre de gestion 51**

Le centre de gestion 54 effectuait le support pour cette application. A compter du 01 Janvier 2022, cette fonction est exercée par le centre de gestion 51. La commune peut ou pas y adhérer

Le maire propose l'adhésion à cette fonction support exercée par le CDG51 et de signer la convention proposée par le CDG51.

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition.

**4 - Validation du RIFSEEP suite à l'approbation du comité technique du centre de gestion 51**

Le maire informe le conseil que le comité technique a validé la demande de RIFSEEP

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition à une remarque prêt : uniformiser le plafond pour les adjoints techniques.

La répartition est la suivante :

Pour la Cat 1 montant annuel max IFSE : 1 920 €

Pour la Cat 1 montant annuel max CIA : 480 €

Pour la Cat 2 montant annuel max IFSE : 1 560 €

Pour la Cat 2 montant annuel max CIA : 360 €

Le maire rédigera un arrêté afin de mettre en application ces nouvelles rémunérations en janvier 2022.

Ces primes seront proratisées suivant le temps de travail et ne seront pas versées en cas de congés maladie  
Ces évolutions seront prises en compte dans le budget 2022.

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition.

## **5 - Budget : délibérations modificatives**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

#### **Dépenses**

Compte 1641 : + 50 €

Compte 231 : - 50 €

Compte 2112 - 041 : + 3 000 €

Compte 212 - 041 : + 1 703 €

#### **Recettes**

Compte 132 - 041 : + 3 000 €

Compte 203 - 041 : + 1 703 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Compte 6574 : + 215 €

Compte 6535 : - 215 €

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide ces modifications

## **6 - Remboursement de frais**

Madame MICHEL ayant avancé 49 € dans le cadre des achats des colis de Noël, le maire demande au conseil son accord pour le remboursement

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide cette proposition

## **7 - Désignation d'un conseiller pour la gestion des affaires privées du maire.**

Quand le maire, par exemple, dépose un permis de construire il est de coutume que ce soit un des adjoints qui valide la demande et/ou l'attribution. Ce n'est pas la règle. Seule une personne non « dépendante » du maire doit valider ces documents.

Le maire propose qu'un ou une conseillère soit désigné(e) pour exercer cette fonction.

Le conseil retient la candidature de Annie WILK

## **8 - Avancement des travaux en cours**

**Travaux rue des vignes et passage en LED** : travaux figés, la société SPIE est en grève.

**Aménagement de l'impasse Saint Jean** : la DICT a été déposée, ce qui donne une ouverture de chantier pour début janvier 2022

## **9 - Informations et questions diverses**

### **Ecole, aire pédagogique :**

La commune a offert 5 arbres aux enfants de l'Ecole Arc en Ciel (1 par classe)

Sur proposition de la commune et du pépiniériste, les enfants ont choisi l'arbre qu'ils voulaient planter

La commune a fait réaliser les fosses de plantation sur le terrain face au groupe scolaire

La plantation avec les élèves et les parents volontaires se fera le vendredi 17 Décembre.

### **Sécurisation routière**

Suite à l'audit effectué par le département, le maire a demandé à ADP d'étudier un projet en vue de déposer un dossier DETR en 2022

### **Pompiers volontaires Sainte Barbe :**

2 actifs ont participé au repas

5 retraités ont participé au repas

La commune prend en charge le coût des repas soit 280€

Merci à ces volontaires ou anciens volontaires pour le service qu'ils rendent ou qu'ils ont rendu.

**SIEM** : Pas de travaux prévus en 2022

**Carte communale :**

Elle est validée et donc opposable. Vous pouvez trouver la documentation partielle sur le site de la commune et la documentation complète sur le site de la communauté de communes

**Armée :** Manœuvres du 14 février au 20 mars 2022

**Arrêté de circulation du maire de Chepy réglementant la circulation des poids lourds sur la route communale qui relie la D1 à la D 44 et ensuite Chepy**

Le maire de Marson fera de même pour la partie située sur le territoire de Marson, sauf pour imposer le stationnement des PL sur les aires de dépôts de betteraves

**Retour sur les prévisions de travaux de la CCMC**

La rénovation des écoles de Courtisols et Mairy sur Marne s'impose compte tenu de leur état et sera menée en 2022 et 2023.

**Création de la MAM de Marson :** les études sont en cours (budget de 400 000 €). Les travaux pourraient démarrer en 2022.

**La création du siège de la CCMC** est repoussée sine die compte tenu des contraintes budgétaires

**La vélo voie Pogny - Vitry la Ville** sera terminée en 2022.

**Urbanisme :**

A partir du 01 janvier 2022 l'instruction des dossiers sera réalisée par la communauté de communes. Cette prestation sera facturée à la commune.

**IGN :**

Une campagne de relevés topographiques est lancée. Les agents sont susceptibles de pénétrer dans les propriétés. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

**Bilan de la Saint Nicolas :**

46 adultes et 30 enfants présents au spectacle qui a enthousiasmé petits et grands  
Merci à Familles Rurales pour la décoration et l'organisation de cet après-midi.

**Marché de Noël organisé par les parents d'élèves :**

Une vingtaine d'exposants seront présents à la salle des fêtes le vendredi 17 décembre.

**Prochain conseil le mardi 25 Janvier 2022 à 20h30 dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie**